

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Nombre d'adjoint et indemnité du maire et des adjoints

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée municipale propose un nombre de un adjoint et une indemnité de 17 % de l'indice brut 1015 pour Monsieur le Maire et une indemnité de 2.96 % de l'indice brut 1015 pour monsieur BRUN Roger, premier adjoint comme cela s'est fait pendant au moins les deux derniers mandats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Annule la délibération n° 25 suite à une erreur informatique.

. accepte un nombre de un adjoint

. valide le versement une indemnité de 17 % de l'indice brut 1015 pour Monsieur le Maire et une indemnité de 2.96 % de l'indice brut 1015 pour monsieur BRUN Roger, 1^{er} adjoint.

. Fixe comme date de début de paiement le 01/04/2014.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18/04/2014

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le

24/04/2014

Le Maire

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 24/04/2014
et publication ou
notification
le 24/04/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents